

**N° 17/6.09**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 478'000.00 POUR L'ENTRETIEN ET LE RENFORCEMENT DES SUPERSTRUCTURES DU RESEAU ROUTIER**

---



**Infrastructures et énergies**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 3 juin 2009.**

**Première séance de commission : mercredi 10 juin 2009, à 18 h 30, à la salle Léman  
avenue de Riond-Bosson 14**

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>ASPECT TECHNIQUE .....</b>	<b>4</b>
	2.1 Avenue de Marcelin.....	4
	2.2 Rue de Lausanne .....	4
	2.3 Avenue Ignace-Paderewski .....	4
	2.4 Avenue de Riond-Bosson .....	5
<b>3</b>	<b>ASPECT FINANCIER.....</b>	<b>5</b>
	3.1 Avenue Ignace-Paderewski .....	5
	3.2 Avenue de Riond-Bosson .....	5
	3.3 Rue de Lausanne .....	5
	3.4 Avenue de Marcelin.....	6
	3.5 Récapitulation des montants des travaux de génie civil par ouvrage .....	6
	3.6 Signalisation routière .....	6
	3.7 Total du préavis.....	6
<b>4</b>	<b>CHARGES FINANCIERES ET D'EXPLOITATION.....</b>	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>7</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PREAMBULE

Un hiver rigoureux a fortement dégradé le revêtement des chaussées de notre réseau routier. Les mauvaises conditions météorologiques subies ont fait exploser la surface des secteurs de routes où des interventions sont rendues obligatoires à court terme. Une évaluation globale et minutieuse a été entreprise pour déterminer les interventions à effectuer ainsi que leur degré d'urgence. Elle tient compte des différents préavis à déposer dans les prochaines années afin d'éviter les interventions sur les tronçons où des travaux lourds sont planifiés (remplacement d'infrastructures). Le Conseil communal en a été informé lors de la séance du 6 mai 2009.

Des interventions d'urgence sont financées par le compte de fonctionnement et vont permettre pour certaines d'éviter que la dégradation des chaussées se poursuive dans les prochains mois, dans l'attente de la réalisation des travaux planifiés dans le cadre de ce préavis. Par ailleurs, les surfaces à réparer sont beaucoup plus conséquentes que celles répertoriées lors de l'établissement du plan des investissements.

Les divers travaux seront exécutés en coordination avec ceux qui sont en cours sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute, ceci afin d'éviter de trop fortes perturbations du trafic routier.

L'Office fédéral des routes nous a transmis le programme détaillé des travaux ainsi que les schémas de trafic prévus sur l'autoroute. Nous constatons qu'en tout temps, il garantit l'utilisation de deux fois deux voies sur l'autoroute. Nous allons effectuer les travaux routiers à Morges sur une très courte durée afin de limiter les perturbations éventuelles.

Il n'est pas possible de donner un calendrier exact car celui-ci ne pourra être établi qu'après l'octroi du crédit et surtout après l'adjudication aux entreprises. Mais il pourrait se présenter sous la forme suivante à valider avec les entreprises après décision du Conseil communal, idéalement, avant cet été :

### **Avenue de Marcelin, pose d'un enrobé coulé à froid (ECF)**

Semaine 34 – Lundi 17.08.2009 au vendredi 21.08.2009

### **Rue de Lausanne, pose d'un enrobé coulé à froid (ECF)**

Semaine 35 – Lundi 24.08.2009 au vendredi 28.08.2009

### **Avenue Ignace-Paderewski, pose d'un béton bitumineux à chaud, type AC 11H**

Semaines 36 – 37 – Lundi 31.08.2009 au vendredi 11.09.2009

### **Avenue de Riond-Bosson, pose d'un béton bitumineux à chaud, type AC 11H**

Semaines 38 – 39 – Lundi 14.09.2009 au vendredi 25.09.2009

## 2 ASPECT TECHNIQUE

La technique d'entretien proposée pour réfectionner les surfaces endommagées est adaptée aux interventions futures prévues sur ces tronçons de route. En effet, dans un délai d'environ une dizaine d'années, des travaux lourds sont planifiés à l'avenue de Marcelin et à la rue de Lausanne, ceci aussi bien pour des renforcements d'infrastructures souterraines que d'adaptation de largeur de chaussées. Pour les avenues Ignace-Paderewski et de Riond-Bosson, aucune intervention lourde n'est planifiée à court et moyen termes.

Les interventions planifiées ci-après tiennent compte des flux de trafic établis sur la base de comptage avec les projections appropriées, en particulier pour les poids lourds (pl). Ceux-ci sont classés selon les critères suivants :

- T4 = 300 à 1'000 pl/j (trafic lourd)
- T5 = 1'000 à 3'000 pl/j (trafic très lourd)
- T6 = 3'000 à 10'000 pl/j (trafic extrêmement lourd)

### 2.1 Avenue de Marcelin

Chaque année, des travaux de pontage des fissures sont exécutés sur cette avenue. Il est projeté de poser un ECF du même type que celui exécuté à la rue Louis-de-Savoie en 2007.

### 2.2 Rue de Lausanne

La chaussée, constituée d'asphalte poreux de type drainant (DRA 11), est en phase de désenrobage (perte de granulats, vieillissement du liant, etc.). Chaque année, après l'hiver, apparaissent des zones faïencées. La technique traditionnelle consiste à raboter toute la surface de roulement pour la remplacer par un béton bitumineux, type AC 11S ou AC MR11. Son coût est trop élevé.

La solution proposée consiste à recouvrir la surface de roulement actuelle par un revêtement de type micro ECF, composé de granulats de roches dures et d'une émulsion de bitume modifié par des polymères (PmBE) pour supporter une classe de trafic pondéral (T4 – T6) trafic lourd à très lourd. Cette technique a été appliquée par le Service des routes du Canton de Vaud pour recouvrir un tronçon drainant (DRA 11) de la route cantonale (RC) du bord du lac dans la région d'Epesses en 2008.

### 2.3 Avenue Ignace-Paderewski

La couche de surface actuelle donne des signes de fatigue. On observe des fissures et des ornières sur presque la totalité du tronçon. La surface de roulement présente aussi un polissage assez marqué.

Les conclusions tirées du rapport d'expertise du laboratoire routier sont :

- "la portance étant suffisante pour un T4, nous vous proposons de remplacer la couche d'usure actuelle. En effet, celle-ci montre des signes de fatigue et d'usure";
- "il faut effectuer :
  - le rabotage de la couche de surface sur 4 cm,
  - le traitement des fissures transversales,
  - la mise en œuvre d'une nouvelle couche d'usure de 4 cm d'épaisseur".

## 2.4 Avenue de Riond-Bosson

Les dégradations de diverses zones sont identiques à celles apparues à l'avenue Ignace-Paderewski.

## 3 ASPECT FINANCIER

Les montants des travaux de génie civil sont basés sur des appels d'offres auprès des entreprises spécialisées dans les travaux de pose des bétons bitumineux à chaud et des ECF. Les montants des travaux par ouvrage sont :

### 3.1 Avenue Ignace-Paderewski

Fourniture et pose d'un béton bitumineux type AC 11H

➤ Installation de chantier	CHF	13'100.00
➤ Travaux préparatoires	CHF	27'885.50
➤ Chaussée	CHF	138'588.50
➤ Régie	CHF	<u>4'059.00</u>
	CHF	183'633.00
Rabais 6 %	CHF	<u>11'018.00</u>
	CHF	172'615.00
TVA 7.6 %	CHF	<u>13'118.75</u>
<b>Montant des travaux net</b>	<b>CHF</b>	<b><u>185'733.75</u></b>

### 3.2 Avenue de Riond-Bosson

Fourniture et pose d'un béton bitumineux type AC 11H

➤ Installation de chantier	CHF	5'880.00
➤ Travaux préparatoires	CHF	16'640.00
➤ Chaussée	CHF	83'305.00
➤ Régie	CHF	<u>4'436.00</u>
	CHF	110'261.00
Rabais 5 %	CHF	<u>5'513.05</u>
	CHF	104'747.95
Escompte 2 %	CHF	<u>2'094.95</u>
	CHF	102'653.00
TVA 7.6 %	CHF	<u>7'801.60</u>
<b>Montant des travaux net</b>	<b>CHF</b>	<b><u>110'454.60</u></b>

### 3.3 Rue de Lausanne

Fourniture et pose d'un revêtement de type micro ECF

Total des travaux de réfection	CHF	56'949.00
TVA 7.6 %	CHF	<u>4'328.10</u>
<b>Montant des travaux net</b>	<b>CHF</b>	<b><u>61'277.10</u></b>

**3.4 Avenue de Marcelin**

Fourniture et pose d'un revêtement de type micro ECF	CHF	53'895.00
TVA 7.6 %	CHF	4'096.00
<b>Montant des travaux net</b>	<b>CHF</b>	<b><u>57'991.00</u></b>

**3.5 Récapitulation des montants des travaux de génie civil par ouvrage**

➤ Avenue Ignace-Paderewski	CHF	185'733.75
➤ Avenue de Riond-Bosson	CHF	110'454.60
➤ Rue de Lausanne	CHF	61'277.10
➤ Avenue de Marcelin	CHF	57'991.00
<b>Montant total des travaux projetés</b>	<b>CHF</b>	<b><u>415'456.45</u></b>
<b>Montant arrondi à</b>	<b>CHF</b>	<b><u>416'000.00</u></b>

**3.6 Signalisation routière**

Aux travaux de génie civil s'ajoutent les frais pour la remise en état des marquages au sol pour la signalisation routière. Ceux-ci ont été établis sur la base des séries de prix en notre possession :

➤ Avenue Ignace-Paderewski	CHF	16'000.00
➤ Avenue de Riond-Bosson	CHF	19'000.00
➤ Rue de Lausanne	CHF	15'000.00
➤ Avenue de Marcelin	CHF	12'000.00
<b>Montant total pour la signalisation routière</b>	<b>CHF</b>	<b><u>62'000.00</u></b>

**3.7 Total du préavis**

➤ Montant total des travaux projetés	CHF	416'000.00
➤ Montant total pour la signalisation	CHF	62'000.00
<b>Montant total du préavis</b>	<b>CHF</b>	<b><u>478'000.00</u></b>

**4 CHARGES FINANCIERES ET D'EXPLOITATION**

Au plan des dépenses d'investissement 2009, sous la rubrique "Réseau routier, entretien et renforcement superstructures (selon PGER)", un montant de CHF 350'000.00 est prévu.

L'amortissement des dépenses sera supporté par les avoirs disponibles ou, le cas échéant, par les comptes de crédit au taux d'intérêt en usage.

Cette dépense n'engendrera pas de frais d'exploitation supplémentaires.

## 5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 478'000.00 pour l'entretien et le renforcement des superstructures du réseau routier;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 47'800.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 mai 2009.**

la syndique

le secrétaire

N. Gorrite

G. Stella

**Annexe : 1 plan**